

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : RD 74 - Verquières - Mise en place d'une canalisation souterraine - Convention d'occupation temporaire du domaine privé départemental

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- le Département et la Société Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) à passer une convention d'occupation du domaine privé départemental à titre précaire et révocable, pour la parcelle appartenant au Département, cadastrée section B n° 203, bordant la RD 74 commune de Verquières, pour permettre la réalisation de la modification du réseau ERDF,
- la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport.

La recette pour le Département de 20 € sera inscrite au chapitre 70, fonction 621, article 7038, programme 10166 du budget départemental.

à l'Unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**